

La résolution de la CEF s'inscrit dans celle du Comité Confédéral National réuni les 27 et 28 mars 2024.

### **Non à l'économie de guerre !**

En particulier, la CEF partage la position du CCN selon laquelle le président de la République a la « volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la Fonction publique » et condamnant ses propos sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine.

L'immense majorité des travailleurs refuse d'aller ou d'envoyer leur famille faire la guerre à d'autres travailleurs. La CEF refuse la transformation de l'École en centre d'embrigadement pour la jeunesse et en vivier pour l'armée. C'est pourquoi la CEF revendique l'abrogation du Service National Universel. La CEF partage la position du CCN :

*« Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d'armes. (...) FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. Force Ouvrière s'inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats. »*

La CEF engage tous les syndicats de la fédération à prendre position dans toutes les instances pour le cessez-le feu immédiat et permanent à Gaza et en Ukraine, pour l'arrêt des bombardements à Gaza, la levée du blocus de Gaza, l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, l'arrêt des livraisons d'armes à tous les belligérants. Elle les engage également à participer à toutes les mobilisations pour le cessez-le-feu à Gaza et à faire remonter à la fédération leur action en ce sens.

Avec le CCN, la CEF réaffirme que *« Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux. Le CCN réaffirme son refus d'opposer les travailleurs immigrés aux autres salariés. Le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de race, de religion, de sexe, ne servent qu'à ceux qui veulent diviser la classe ouvrière. »* Avec sa confédération, la CEF rappelle sa revendication d'abrogation de la loi immigration.

Avec le CCN, la CEF *« condamne la politique d'austérité menée par l'exécutif et les coupes budgétaires décidées pour cette année. Cette politique contribue à stigmatiser les agents publics considérés comme une variable d'ajustement sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. (...) Avec près de 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, le déficit public annoncé n'est pas celui des salariés mais conséquence des politiques du gouvernement. Il ne doit pas*

*toucher notamment à l'école, aux hôpitaux, à la culture, à la sécurité sociale, aux droits des salariés. Le CCN demande la compensation des exonérations de cotisations sociales à l'euro près. »*

La CEF refuse l'économie de guerre. Elle refuse l'austérité pour l'École, l'Hôpital, les services publics alors que les milliards pleuvent pour la guerre et les actionnaires !

Après la grève nationale qui a eu lieu mardi 2 avril à l'appel du Snes-FSU et du Snep-FSU, de la FNEC FP-FO, de la CGT éducation et de SUD éducation, la CEF invite ses structures à réunir les personnels, à amplifier la tenue d'assemblées générales pour discuter des moyens efficaces de faire reculer ce gouvernement isolé, notamment par la reconduction immédiate de la grève.

### **I. Organisons partout les réunions syndicales, discutons partout de la question du blocage, de la grève pour gagner !**

Depuis le 26 février, les personnels de Seine-Saint-Denis reconduisent la grève sur le mot d'ordre « Pas de moyens, pas de rentrée », pour le retrait du « choc des savoirs », et pour obtenir les heures de cours, les postes, les classes dont l'école a besoin pour continuer à exercer ses missions d'instruction.

Par leur mobilisation s'appuyant sur les AG d'établissements, de secteurs, de villes, les AG départementales réunissant les délégués pour organiser la grève, par les tournées d'écoles, d'établissements, par l'action commune avec les parents, ils ont apporté une première réponse à la question : « Comment gagner ? Comment les arrêter ? »

La CEF considère que cette mobilisation a une portée nationale. Elle a commencé à s'étendre dans d'autres départements pour faire reculer la ministre et le gouvernement et gagner sur les revendications :

- Pour le retrait du « choc des savoirs » ! Pour un choc des moyens et des salaires !
- Pour un plan d'urgence dans tout le pays ! Annulation des coupes budgétaires ! création des postes nécessaires ! Satisfaction des revendications urgentes établies par les Assemblées générales !

Depuis début février, les mobilisations se développent dans tous les départements. En particulier, dans le sillage de la mobilisation des personnels de Seine-Saint-Denis en grève depuis la rentrée du 26 février, se sont multipliées en région parisienne et dans d'autres départements des grèves d'un ou plusieurs jours, des opérations « établissements déserts », avec les parents, souvent à l'initiative des parents, des manifestations significatives également regroupant des milliers de personnels et de parents et des lycéens qui refusent la destruction de l'École publique par le gouvernement Attal-Belloubet.

Les notes de la fédération et la Conférence du 29 mars ont contribué à faire connaître ces mobilisations qui indiquent une volonté de trouver les moyens « de gagner » et donc pour cela de sortir du schéma des journées d'action qui ont fait la preuve de leur inefficacité.

Salaires, postes, Statut... Toutes les revendications sont liées. A l'Éducation nationale, Jeunesse et Sport, dans l'ESR, à la Culture, à l'AFPA, la colère est immense et ne demande qu'à exploser.

Pour amplifier au plan national le rapport de force, la CEF invite ses structures :

- à organiser partout les réunions syndicales,

- à renforcer nos syndicats pour établir les revendications et refuser la guerre et les économies de guerre,
- à informer partout de ce qui se passe dans les secteurs déjà mobilisés pour entraîner, donner confiance, en se servant notamment des notes d'infos de la fédération et du compte-rendu de la convention nationale du 29 mars,
- à discuter partout de la question du blocage et de la grève pour gagner !

## **II. Pour l'augmentation générale des salaires**

Alors que les profits et les dividendes battent tous les records, la CEF, avec le CCN, « réaffirme la revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes à minima à la hauteur de l'inflation. »

La CEF rappelle que Force Ouvrière Fonction publique a déposé un préavis de grève pour l'ensemble de la Fonction publique et invite tous ses syndicats à réunir les personnels en assemblée générale ou en heures mensuelles d'information pour préparer, à tous les niveaux la mobilisation permettant d'aboutir à une véritable augmentation des salaires par tous les moyens y compris par la grève. Avec la FGF-FO, la CEF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (28,5%).

La CEF réaffirme son exigence d'abandon du Pacte et exige que la totalité de l'enveloppe dévolue au Pacte soit utilisée pour la revalorisation indiciaire de tous les personnels sans contrepartie.

La CEF revendique une revalorisation indiciaire pour tous les personnels. Elle considère que la revalorisation indiciaire équivalente au CTI, soit 191 euros nets pour tous, arrachée par les INFENES avec FO, est une victoire qui en appelle d'autres, en particulier pour une augmentation indiciaire pour les assistants sociaux, les médecins, les personnels administratifs pour lesquels la possibilité d'une revalorisation indiciaire a été ouverte lors des CSA ministériels...

## **III. Annulation des suppressions de postes ; création des postes nécessaires et recrutement sous Statut**

Dans le 1er degré, c'est toujours 650 postes en moins. Dans le 2nd degré, les personnels constatent aucune création de poste mais au contraire un manque de moyens, des fermetures de postes, la poursuite des redéploiements qui conduisent à des suppressions massives dans certaines académies et des effectifs qui explosent. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, personne ne peut croire la Ministre quand elle affirme que la coupe budgétaire de 904 millions d'euros serait sans incidence sur les établissements et sur les postes.

La CEF réaffirme son exigence de retrait de la réforme de la voie professionnelle qui prépare un plan massif de suppressions de postes et de reconversions forcées, une dégradation des conditions de travail et d'étude des élèves et une attaque contre les diplômés nationaux et le statut des PLP.

Pour les autres personnels également, toujours aucune création de poste de personnels infirmiers, de médecins, d'assistants sociaux, de CPE ou d'AED. Aucune création de poste pour les personnels administratifs et techniques, sauf pour le SNU, le service civique ou la prévention de la radicalisation.

La CEF constate que les mobilisations en cours ont mis au centre les revendications concernant les postes, souvent de manière très précise. Les parents d'élèves ont régulièrement été un élément moteur en soutenant les mobilisations des personnels, en organisant des journées « établissements déserts » ou des blocages.

La CEF réaffirme ses revendications : Annulation de toutes les suppressions de postes ; Création des postes statutaires nécessaires ; Retrait de la réforme de la voie professionnelle qui prépare à terme un plan massif de suppressions de postes et de reconversions forcées ; Annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires.

Dans l'enseignement spécialisé, ce sont toujours selon le ministère 23 000 élèves dont les notifications MDPH de prises en charge dans des structures spécialisées ne sont pas respectées, les élèves étant contraints donc pour la plupart d'être scolarisés en classes ordinaires.

Pourtant, lors du Conseil Supérieur de l'Education du 3 avril 2024, le ministère a mis à l'ordre du jour un décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui a pour objet de généraliser l'externalisation des classes de ces établissements dans les écoles.

Pour la CEF, ce texte ne doit pas voir le jour. Bien au contraire, il faut davantage de places dans les ESMS, établissements où les enfants et adolescents sont suivis par un personnel pluridisciplinaire qualifié, selon leurs besoins spécifiques, correspondants à leur handicap : enseignants spécialisés, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs, personnels infirmiers, psychologues, psychiatres, kinésithérapeutes... Ce projet de décret fragilise les structures spécialisées et fait avancer l'inclusion systématique à marche forcée dans le cadre de l'Acte 2 de l'école inclusive. D'ores et déjà, dans les ESMS, comme dans les établissements scolaires, le personnel manque cruellement.

Détruire les « murs » des ESMS, c'est fragiliser l'accompagnement des élèves des ESMS avec une déperdition des moyens puisque les personnels devraient se déployer sur davantage de sites à moyens constants. Compte tenu de la situation actuelle de pénurie organisée, FO considère que ce décret n'a rien à voir, ni de près ni de loin, avec la mise en œuvre d'une politique d'inclusion qui répondrait aux besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap.

La CEF exige le retrait de ce texte et réaffirme ses revendications :

- Défense de l'enseignement spécialisé et adapté, maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- Retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH)
- Création d'un statut de fonctionnaire et octroi d'un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et augmentation des moyens humains à hauteur des besoins.

Lors du CSE du 3 avril, ce texte a été majoritairement rejeté (Contre : FO, FSU, CGT, FCPE ; abstention : UNSA, SUD ; Pour : CFDT)

La CEF se félicite du communiqué commun FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO, FAGE-FO et invite ses structures à poursuivre et amplifier la campagne en défense de l'enseignement spécialisé en réunissant les personnels sur la base de nos revendications et en multipliant les motions et les prises de position de ce sens.

#### IV. Défense des statuts et des conditions de travail

La CEF réaffirme son exigence d'arrêt de toutes les mesures qui remettent en cause nos statuts, dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : expérimentation marseillaise et Notre Ecole Faisons La Ensemble, loi Rilhac, évaluations d'écoles et d'établissements, mise en place des régions académiques, loi 3DS, réduction des congés et allongement du temps de travail au nom des 1607 heures, « acte 2 de l'autonomie » dans l'enseignement supérieur et la recherche...

Confronté à une résistance acharnée des personnels et des parents d'élèves, le gouvernement, seul contre tous, a publié le décret et la note de service relatifs à la mise en place des groupes de niveau en mathématiques et en français au collège. C'est dans cette situation que le directeur général des ressources humaines du ministère s'est adressé aux recteurs le 28 mars dans le cadre de la préparation de la rentrée 2024. Le ministère indique d'emblée son inquiétude : « La forte tension sur la ressource enseignante que nous connaissons appelle un travail de préparation rigoureux en vue de la rentrée 2024 afin de disposer du nombre de personnels suffisant dès le jour de la rentrée. »

Pour faire face au désastre annoncé, le ministère n'envisage aucune création de postes supplémentaires. Seule option envisagée par le ministère, un recours accru aux contractuels.

Pour la CEF, les groupes de niveau en mathématiques et en français vont engendrer un véritable tri social ainsi qu'une désorganisation totale du fonctionnement des collèges, mais vont également être l'occasion pour le ministère, au travers de « solutions innovantes », d'avancer vers la mise en œuvre d'autres objectifs :

- Faire appel aux professeurs des écoles volontaires en s'appuyant notamment sur les résultats catastrophiques des mutations interdépartementales dans le 1er degré
- Avoir recourt aux professeurs retraités
- Recruter des « professeurs associés » non diplômés
- Envoyer les professeurs des écoles au collège en utilisant, dans un premier temps, le Pacte.

Ainsi, la mise en place du « choc des savoirs » et des groupes de niveau n'est pas seulement un tri social, c'est aussi le prétexte pour détruire les statuts des enseignants et avancer vers la mise en place d'un corps unique !

La CEF le refuse et réaffirme ses revendications :

- Retrait du « choc des savoirs », en particulier des groupes de niveau (abrogation de l'arrêté du 17 mars) ; Rétablissement de toutes les heures de cours disciplinaires (Technologie, dédoublements, options...) ; Abandon de tous les dispositifs réduisant l'enseignement disciplinaire (SNU, stages de fin de seconde...) ; Des moyens pour l'école pas pour le SNU ou les uniformes ;
- Rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire fondé sur des épreuves disciplinaires, nationales, ponctuelles, terminales et anonymes ; Abrogation de Parcoursup et MonMaster.
- Respect des statuts et missions des personnels ; Respect de la liberté pédagogique des professeurs.

Les éléments préparatoires qui commencent à circuler concernant le projet de réforme de la formation initiale des enseignants sont inquiétants. La mise en place d'une licence spécifique préparatoire au concours pour les PE, de même que les quotités horaires importantes dévolues à la

préparation du CAPES remettent en cause le principe disciplinaire de la licence et portent atteinte au Statut des enseignants des enseignants de l'ESR. La CEF refusera toute remise en cause du Statut et de la définition des diplômes par les universitaires. Elle réaffirme sa revendication d'abandon de la masterisation et d'abrogation de la réforme Blanquer de la formation des enseignants et des concours d'enseignement, elle revendique l'égalité d'accès aux concours d'enseignement pour tous les étudiants de licence et le recrutement au niveau BAC+3 pour les enseignants avec une véritable formation professionnelle par l'Etat employeur sous Statut.

La CEF exige le retrait du projet de transfert de la médecine scolaire aux départements. Elle invite ses structures à engager une campagne de prises de positions (motions, adresse aux députés...). En ce sens elle s'adresse aux autres fédérations de l'Education pour poursuivre l'action commune à tous les niveaux pour le retrait de ce projet. La CEF rappelle son opposition à tous les projets de décentralisation qui aura un impact sur tous les personnels affectés dans les services de médecine scolaire.

La CEF rappelle son opposition à la loi 3DS et revendique son abrogation.

La CEF réaffirme son soutien aux personnels de Mayotte et mandate le SF de la FNEC FP-FO pour poursuivre les interventions, avec sa Confédération, en direction de l'Etat pour qu'il réponde positivement aux revendications des personnels.

A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, la CEF, avec le CCN, « *dénonce la remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs en termes de mobilité, de droits aux congés et de temps de travail. (...) Pour FO, pas de trêve. FO combattra toute remise en cause du droit de grève.* ». La CEF revendique : aucun congé imposé, respect du volontariat pour le télétravail, des ASA pour les personnels ne pouvant ou ne voulant télétravailler ou ne pouvant se rendre au travail. La CEF invite ses structures à réunir les personnels dans les établissements, dans les services, pour s'organiser et obtenir la satisfaction de leurs revendications.

## **V. AFPA**

La CEF constate que la coupe de 1,1 milliard d'euros sur les programmes pilotés par le ministère du travail va directement impacter l'AFPA et met en péril les emplois de ses salariés tout en privant de futurs bénéficiaires d'accès aux droits à une formation, à une reconversion ou à un accompagnement vers l'emploi. A cela s'ajoute la mise en place d'une participation forfaitaire, pour les utilisateurs du CPF, qui a été annoncée pour le cours de l'année 2024. Cette décision aura pour effet de réduire l'accès à une formation de leur choix pour les salariés les plus démunis et d'imposer à ceux ne pouvant pas assurer financièrement cette participation, de se soumettre aux offres des employeurs, supprimant ainsi le caractère individuel du droit constitutionnel à la formation professionnelle. En conséquence, La CEF condamne ces décisions d'austérité mettant en péril les missions nationales de service public de l'emploi et donc directement l'AFPA et ses emplois.

## **VI. Laïcité**

A l'heure où les personnels et les parents d'élèves se mobilisent en défense de l'Ecole publique, la publication le 2 avril d'un rapport parlementaire a révélé le mensonge de tous ceux qui, depuis 60

ans, veulent justifier le financement public des écoles privées (à 95% confessionnelles), sous prétexte de « contreparties. »

La CEF constate le décalage entre les milliards d'euros dont bénéficie chaque année l'école privée et le refus de la ministre de répondre aux revendications des personnels.

Pour la CEF, la solution ne peut résider dans le fait d'imposer les mêmes obligations dans le privé et dans le public. Pas plus qu'elle ne réside dans la territorialisation qui porte en germe la généralisation du « caractère propre » des écoles privées aux écoles publiques, ce qui signerait la fin de l'Ecole laïque.

Pour la CEF, la solution réside dans le strict respect de la loi de 1905 et dans l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois anti-laïques. Avec sa Confédération, la CEF rappelle la revendication constante des partisans de la Laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : « *les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique* ».

## **VII. Elections – Syndicalisation**

Avec le CCN, la CEF « *souligne le travail et l'engagement des adhérents et militants FO qui ont permis d'obtenir de bons résultats dans le public comme dans le privé. Le CCN appelle à rester mobilisé pour la réussite des élections professionnelles dans les TPE et dans les chambres d'agriculture. Le CCN compte sur l'ensemble de ses structures pour gagner ces élections et accroître notre représentativité.* »

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en aidant aux nouvelles implantations et en continuant la campagne de syndicalisation, en s'appuyant sur nos initiatives et les mobilisations engagées.

*Adoptée à l'unanimité (moins 2 abstentions).*